

Commission de Suivi de Site (CSS)
MONACO LOGISTIQUE
commune De Carros
réunion du 14 février 2024
- Compte-Rendu -

LISTE DES MEMBRES TITULAIRES ET/OU SUPPLEANTS SUIVANT ARRETE PREFECTORAL DU 13 SEPTEMBRE 2023

COLLEGE « ADMINISTRATIONS »

| | | |
|---|-----------------------|----------|
| GENEY Jean-Claude | SOUS-PREFET DE GRASSE | Présent |
| ASTIER Olivier CAPY Loïc | DREAL | Présents |
| | DDT | |
| | DDPP | |
| MIHOUBI Marie | ARS | Présente |

COLLEGE « COLLECTIVITES TERRITORIALES »

| | | |
|----------------------------|----------------------------|--|
| BERNARD Yannick | CONSEIL DEPARTEMENTAL | |
| DENOYELLE Stéphanie | METROPOLE NICE COTE D'AZUR | |
| BERNARD Yannick | MAIRIE DE CARROS | |

Suppléants

| | | |
|---------------------------|----------------------------|---------|
| GUIT NICOL Pascale | CONSEIL DEPARTEMENTAL | |
| HEURA Philippe | METROPOLE NICE COTE D'AZUR | |
| SERVELLA Alain | MAIRIE DE CARROS | Présent |

COLLEGE « EXPLOITANTS »

| | | |
|--------------------------|-------------------|----------|
| HMAMOU Morad | MONACO LOGISTIQUE | Présent |
| CANARI Yoann | MONACO LOGISTIQUE | Présent |
| TRABE-CHIHA Leïla | MONACO LOGISTIQUE | Présente |

Suppléants

| | | |
|-----------------------|-------------------|--|
| MARION Damien | MONACO LOGISTIQUE | |
| MALTESE Fabien | MONACO LOGISTIQUE | |
| BIZI Johanne | MONACO LOGISTIQUE | |

COLLEGE « SALARIES »

| | | |
|--------------------------|-------------------|--|
| BRAIECH Nesradine | MONACO LOGISTIQUE | |
|--------------------------|-------------------|--|

Suppléants

| | | |
|---------------------------|-------------------|---------|
| CHIBOUT Christophe | MONACO LOGISTIQUE | Présent |
|---------------------------|-------------------|---------|

COLLEGE « RIVERAINS »

| | | |
|-------------------------|--------------|---------|
| BROCH Nadine | GADESCA | |
| LEVI Jean-Pierre | ASLLIC | |
| LOKHATE Eric | GARDA CARROS | |
| CUOCO Michel | FNE | Présent |

Suppléants

| | | |
|------------------------------|--------------|----------|
| LORENZI Frédérique | GADESCA | Présente |
| REVAULT Michel | ASLLIC | Présent |
| COSQUER Christophe | GARDA CARROS | |
| LE BOULANGER Philippe | FNE | |

PERSONNES QUALIFIEES

| | | |
|--------------------------|---------|----------|
| POURTAIN Eric | CYPRES | Présent |
| TREGLIA Mélanie | CYPRES | Présente |
| BOSELLI Jean-Marc | SDIS 06 | Présent |

Autres Présents non désignés

COLLEGE « ADMINISTRATIONS »

| | | |
|------------------------|---------------------------|----------|
| BRUNO Elisabeth | SOUS-PREFECTURE DE GRASSE | Présente |
|------------------------|---------------------------|----------|

QUORUM

Membres : 18

Quorum : 8

Majorité : 12

NOMBRE DE PRESENTS ET REPRESENTES

| | | |
|--|--|----------------|
| COLLEGE ÉTAT : | 3 PRESENTS - 0 POUVOIRS / 5 MEMBRES | 36 VOIX |
| COLLEGE COLLECTIVITES : | 1 PRESENTS - 0 POUVOIR / 3 MEMBRES | 20 VOIX |
| COLLEGE EXPLOITANT : | 3 PRESENT - 0 POUVOIR / 3 MEMBRES | 60 VOIX |
| COLLEGE SALARIES : | 1 PRESENT - 0 POUVOIR / 1 MEMBRE | 60 VOIX |
| COLLEGE RIVERAINS / ASSO PROTECTION ENV : | 3 PRESENTS - 0 POUVOIR / 4 MEMBRES | 45 VOIX |

TOTAL : 11 PRESENTS - 0 REPRESENTES = 11 MEMBRES (SOIT 221 VOIX) / 16 MEMBRES (300 VOIX).

La Commission de Suivi de Site peut délibérer valablement.

La réunion débute à 9h40

Monsieur le Sous-Préfet introduit la séance, il rappelle que le site dispose d'une autorisation d'exploiter définie par arrêté préfectoral depuis le 28 octobre 2022. La CSS a été créée par arrêté le 13 septembre 2023 et sa première réunion se tient en ce jour.

La CSS n'est ni un tribunal ni un moment de convivialité, les exploitants présentent leur bilan annuel, leurs difficultés, leurs projets et les éventuels incidents ayant eu lieu. La DREAL présente quant à elle un bilan des inspections sur l'année.

DESIGNATION DES MEMBRES DU NOUVEAU BUREAU

Dans le cadre de la création de la CSS il est demandé aux participants de désigner un membre par collègue afin de constituer un bureau :

Sont désignés pour constituer le bureau de la commission de suivi de site :

| | | |
|-------------------------------|----------|-------------------------|
| Administrations | : | DREAL (M.ASTIER) |
| Collectivité | : | M. SERVELLA |
| Exploitant | : | M. HMAMOU |
| Salariés | : | Mme CHIBOUT |
| Riverains/Associations | : | Mme CUOCO |

CONTRE : 0
ABSTENTION : 0
POUR : 221

REGLEMENT INTERIEUR

Un projet de règlement intérieur est proposé par le secrétariat (en annexe), un vote est demandé par le président pour son approbation, il n'y a pas d'opposition, pas d'abstention :

Résolution :
Le règlement intérieur est approuvé

CONTRE : 0 ABSTENTION : 0 POUR : 221

Monsieur Cuoco : Je félicite Monaco Logistique pour son bilan, cependant l'établissement ne paie aucun impôt puisqu'il est domicilié à Monaco, je souhaiterais que l'on prenne conscience de ce fait alors que Monaco Logistique bénéficie pourtant des services de la DREAL.

Madame Trabe-Chiha : Nous payons des impôts en France via notre établissement de Nice.

Monsieur le Sous-Préfet : Ce n'est pas l'objet de la CSS.

BILAN ANNUEL DE LA SOCIETE MONACO LOGISTIQUE

Mme TRABE-CHIIHA ET M. HMAMOU présente un diaporama (en annexe).

Quelques explications :

Monaco Logistique a été fondé en 1997, nous possédons des entrepôts à Nice et transportons nos marchandises par voie routière, voie maritime et voie aérienne.

Monsieur le Sous-Préfet : Combien de salariés sont embauchés par Monaco Logistique ?

Madame Trabe-Chiha : Nous avons entre 120 et 130 salariés français déclarés en France, 40% de nos salariés sont en France et 60% à Monaco. 11 personnes travaillent sur le site de Carros et nous pouvons atteindre 40 salariés sur ce site très ponctuellement.

Monsieur Pourtain : Accueillez-vous toutes les marchandises ADR ?

Madame Trabe-Chiha : Oui.

Monsieur le Sous-Préfet : Connaissez-vous régulièrement des périodes d'activité régulièrement denses ?

Madame Trabe-Chiha : Oui il y en a plusieurs comme le grand prix de Monaco, le Yacht show et plus largement tous les congrès qui se tiennent à Monaco.

Monsieur le Sous-Préfet : Avez-vous toujours réussi à absorber les périodes de fortes activités y compris lorsqu'elles sont imprévues ?

Madame Trabe-Chiha : Oui, dans ces cas-là nous passons par une boîte d'intérim avec qui nous avons l'habitude de travailler.

Monsieur Astier : Y-a-t' il une recrue d'activité du fait de la préparation des Jeux Olympiques ?

Madame Trabe-Chiha : Pour le moment nous n'en constatons pas l'impact.

Diapo 7 : Les cellules sont composées comme suit : Cellule 4 : produits dangereux pour l'environnement ; cellule 3 : produits inflammables ; cellule 2 : produits toxiques.

Monsieur le Sous-Préfet : Chaque cellule est-elle isolée avec des murs et des portes coupe-feu ?

Monsieur Hmamou : Oui, si un feu est détecté un compartimentage du site se fait automatiquement. Les portes coupe-feu résistent 2h.

Diapo 10 : Toutes les cellules sont équipées de détection incendie.

Monsieur Cuoco : Pourquoi n'y a-t' il pas de système de sprinklers sur les zones à risque ?

Monsieur Hmamou : Le système d'extinction incendie se trouve sous la toiture, il s'agit de générateurs de mousse qui permettent de remplir la structure de mousse entièrement.

Diapo 11 : Le risque d'explosion provient des batteries des chariots.

Monsieur Hmamou : Vous vous trouvez en limite de bâtiment, loin des clôtures. Il s'agit d'une demande réglementaire, de plus cela permet de pouvoir circuler et permet au SDIS d'éteindre un éventuel incendie plus facilement.

Diapo 12 : Trois poteaux incendie se trouvent sur le site et deux sur la voirie.

Tout le site est sur rétention avec ségrégation des rétentions (en béton) ce qui signifie que nous pouvons isoler les rétentions les unes des autres.

Monsieur Servella : Que se passe-t'il en cas de problème ?

Monsieur Hmamou : Le produit est bloqué dans la rétention et des entreprises extérieures sont mandatées pour réaliser des analyses et nous indiquer ce que nous devons faire du produit.

Monsieur Servella : Est-ce déjà arrivé ?

Monsieur Hmamou : Non, nous n'avons jamais eu d'incident.

Monsieur Pourtain : En dehors des situations de crise est-il utilisé comme bassin d'orages ?

Monsieur Hmamou : Oui, il est dimensionné par rapport aux orages (calcul D9A), aux produits stockés et aux eaux incendie.

Monsieur le Sous-Préfet : Si un incendie se produisait pendant un orage les bassins 1 et 3 pourraient-ils accueillir l'ensemble des eaux d'extinction et de pluie ?

Monsieur Hmamou : Oui, les procédures de gestion de ces bassins est prévue dans le plan d'opération interne (POI) et ce scénario est pris en compte.

Monsieur Astier : Le pompage des eaux de pluie doit être possible en cas de crise, pour retrouver la pleine capacité des bassins.

Monsieur le Sous-Préfet : Votre réserve incendie est-elle alimentée par les eaux de pluie ?

Monsieur Hmamou : C'est dans l'air du temps mais pour l'instant ce n'est pas le cas sur notre site car nous n'avons pas aucune assurance de la qualité des eaux récoltées.

Monsieur Pourtain : Le SDIS a-t'il un plan ETARE pour ce site ?

Monsieur Boselli : Oui, il est en cours de finalisation.

Madame Lorenzi : Y a-t-il des remontées de nappe dans cette zone ?

Monsieur Hmamou : Nous avons réalisé des études qui ont montré qu'il n'y avait pas de remontées, la nappe n'est pas très profonde.

Madame Lorenzi : Il existe un programme porté par l'agence de l'eau ayant pour but de doter les installations afin de les aider à récupérer et recycler les eaux, un appel à projet va être lancé en fin d'année.

Diapo 13 : Nous avons construit un mur car en cas de sinistre lié à un séisme le flux thermique dégagé aurait touché le site d'Elis, le problème a été réglé avec l'installation d'un mur coupe-feu ayant une résistance de quatre heures.

La cellule 3 est séparée des autres afin de ne pas dépasser 500m2 pour éviter une nappe d'épandage trop grande.

BILAN DES INSPECTIONS REALISEES PAR LA DREAL

M. Astier et M. Capy présentent un diaporama (en annexe).

Diapo 2 :

M. Capy : Nous tenons à souligner que l'exploitant de Monaco Logistique est réactif aux sollicitations de la DREAL et qu'un dialogue fluide est instauré.

M. Astier : Tous les six mois nous organisons une réunion avec les associations afin de faire le point sur tous les dossiers. Nous sommes ouverts à tout échange avec les parties prenantes extérieures.

Diapo 5 : Le POI a été réalisé au démarrage des activités menant à la classification SEVESO seuil haut du site.

Diapo 6 : Nous avons réalisé trois inspections avant le début des activités SEVESO.

Monsieur Astier : Je tiens à préciser que le fait de réaliser trois inspections en une seule année n'est pas suspect, ces inspections étaient conjoncturelles et en parties liées à des opérations de contrôle réalisées au niveau régional suite aux événements de Rouen en 2019.

Monsieur Servella : Qu'est-ce que les garanties financières ?

Monsieur Astier : Il s'agit d'une somme consignée qui doit être d'un montant minimal afin de pouvoir mettre le site en sécurité en cas de sinistre. Dans le cas de Monaco logistique il s'agit d'environ 4

millions d'euros qui sont consignés chez Groupama. Le coût d'évacuation des déchets du site conditionne la somme minimale qui doit être consignée. L'objectif est que les frais liés à la gestion du sinistre et ses conséquences ne soient pas imputés aux contribuables.

Monsieur Cuoco : Le site étant classé Seveso seuil haut, le PPI ne devrait-il pas déjà être réalisé ?

Monsieur Pourtain : Ce n'est pas parce qu'il n'y a pas de PPI que rien n'a été prévu en cas d'accident.

Il y a beaucoup de nouveaux PPI et de mises à jour prévues dans ce département et les ressources humaines pour les réaliser ne sont pas illimitées. L'élaboration des PPI est planifiée en relation avec le Préfet.

Monsieur Astier : Concernant Monaco Logistique le démarrage des travaux d'élaboration du PPI est plutôt prévu au deuxième semestre 2024. Les services de l'Etat doivent terminer le PPI de l'aéroport de Nice avant de le commencer. Sa finalisation devrait advenir fin 2025 au mieux.

Monsieur le Sous-Préfet : Sa présentation en CSS interviendra au mieux en 2026.

Monsieur Pourtain : Dès que le document sera finalisé et qu'il aura été testé lors d'un exercice nous lancerons une campagne d'information préventive.

Monsieur Astier : Un POI est déjà en place.

Monsieur le Sous-Préfet : Si un événement survient et que le POI ne suffit pas, les pouvoirs publics sauront gérer la crise.

Monsieur Cuoco : Le PPI permet d'anticiper.

Madame Trabe-Chiha : Les pompiers connaissent très bien le site.

Monsieur Boselli : Nous avons un plan d'intervention (ETARE) propre qui est pratiquement terminé, nous connaissons les lieux. Dès que nous recevons l'appel de Monaco Logistique nous faisons immédiatement partir un groupe d'engins.

Monsieur Pourtain : A quelle fréquence réalisez-vous des exercices POI ?

Monsieur Hmamou : Nous réalisons un exercice POI minimum une fois par an et cette année nous en avons réalisé trois.

Monsieur Boselli : N'hésitez pas à nous associer à vos exercices POI, cette collaboration est bénéfique à la fois pour l'exploitant et pour le SDIS.

Monsieur Pourtain : La participation du SDIS permet d'apporter plus de réalisme à l'exercice.

Avant le déclenchement du PPI la direction des opérations de secours est assurée par le maire et le plan applicable est le plan communal de sauvegarde, il est donc opportun de solliciter la mairie lorsque vous faites un exercice.

Monsieur Astier : Si vous avez une modification à faire sur votre exploitation vous devez nous soumettre le projet. Il faut prendre attache avec la DREAL le plus rapidement possible afin que l'instruction se déroule au mieux.

Monsieur Servella : Le passage au statut de Seveso seuil haut engendre beaucoup de pression pour les mairies, toutefois tous les maires concernés ont tous voté pour.

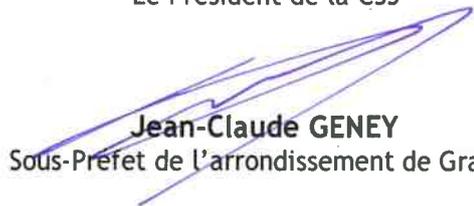
Monsieur Hmamou : Un recours est actuellement en cours concernant l'arrêté d'exploitation. Ce recours est à l'initiative de l'association FNE.

Monsieur Cuoco : Je ne suis pas au courant d'un tel recours au niveau local, cela vient peut-être du niveau régional.

Madame Lorenzi : Un recours abusif peut engendrer des pénalités pour l'association qui le porte.

Les différents points de l'ordre du jour ayant été abordés, la réunion se termine à 11h30.

Le Président de la CSS



Jean-Claude GENEY
Sous-Préfet de l'arrondissement de Grasse

Monaco  Logistique

Présentation Entrepôt de CARROS

Entrepôt Logistique

Zone Industrielle, 1^{ère} avenue/ 4^{ème} rue

06510 CARROS



SAM au CAPITAL DE 700 000 €

Société monégasque indépendante de Transports Internationaux, créée en 1997.

Certifiée ISO 9001, ISO 14001, OEA, habilitée IATA , agréée en douane et habilitée au traitement des marchandises réglementées.

Siège :

« Le Cirius »

6, rue Princesse Florestine

98000 MONACO

Principauté de Monaco

Etablissement en FRANCE :

Monaco Logistique

Zone 8

PAL Saint Isidore

06284 NICE CEDEX 3

Tél: 00 377 97 97 23 33

Fax: 00 377 97 97 23 34

Web: www.monacologistique.mc

Chiffres clés

| | |
|-----------------------------------|---|
| Expérience : | 1998/2024 : 26 ans de partenariat avec : <ul style="list-style-type: none">- le Gouvernement monégasque pour délocaliser la logistique des entreprises monégasques au profit de la production, pour la distribution urbaine auprès des institutions, des commerçants et des particuliers- avec les entreprises locales de la vallée du Var et du département pour des solutions de stockages de marchandises adaptées |
| Effectif global : | 180 employés |
| Flotte en propre : | 200 camions et remorques dont 85 % de la flotte correspond aux normes environnementales nouvelles générations (Euro 5/6) |
| Plateforme de Fret, Zone J | 1 500 m2 d'entrepôts situés à Fontvieille, Monaco |
| Plateformes Logistiques | 20 000 m2 d'entrepôts situés à Nice Saint Isidore, France 6 100 m2 d'entrepôts situés à Carros, France |

Historique Monaco Logistique

1998 / 1999

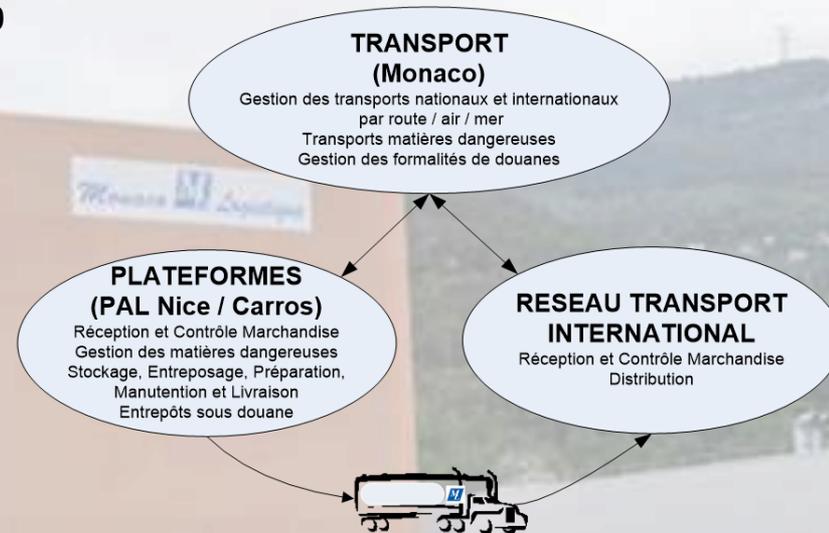
- Lancement des lignes routières directes pour l'Italie, l'Espagne et l'Allemagne avec ses connexions vers toute l'Europe
- Mise en service de 2 bâtiments logistique Supply Chain soit 10 000 m² au Parc d'Activités Logistiques à Nice (PAL)

2000 à 2005

- Certification ISO 9001, maintenue jusqu'à présent
- Précurseur dans la Distribution Urbaine. Obtention d'une concession à Monaco (1300 m²) ayant permis la diminution du nombre de poids lourds circulant à Monaco ainsi que la réduction des émanations de carbone
- Extension des entrepôts situés au Parc d'Activités Logistiques à Nice (PAL), à 20.000 m² de surface
- **Etablissements Classés pour la Protection de l'Environnement**

2006 à 2010

- Adhésion à un réseau mondial d'agents implantés à travers le Monde pour l'aérien et le maritime
- Certificat ISO 9001 étendu à la prestation de transport de matières dangereuses



Historique Monaco Logistique

2011 à 2015

- Mise en service d'une plateforme logistique de 3.000 m² à Carros
- Acquisition de la société Office Maritime Monégasque spécialisée notamment dans le déménagement et l'événementiel (clientèle: Monaco Yacht Show, Luxe Pack, ...)
- **Obtention de la certification ISO 14001**
- Obtention de l'agrément comme Opérateur Economique Agrée (OEA full) simplifications douanières / sécurité et sûreté

2016 à 2021

- Accord de la DREAL pour un stockage de matières dangereuses sur le site de Nice St. Isidore (PAL)
- Rapprochement du groupe Monaco Logistique et de la société TM Transports renforçant ainsi sa présence sur le marché européen
- La société Monaco Logistique fête ses 20 ans d'existence
- Extension de la plateforme logistique à Carros de 3.000 m² supplémentaires d'une capacité de stockage de 6000 palettes avec des possibilités de stockage en frigo et sous température dirigée

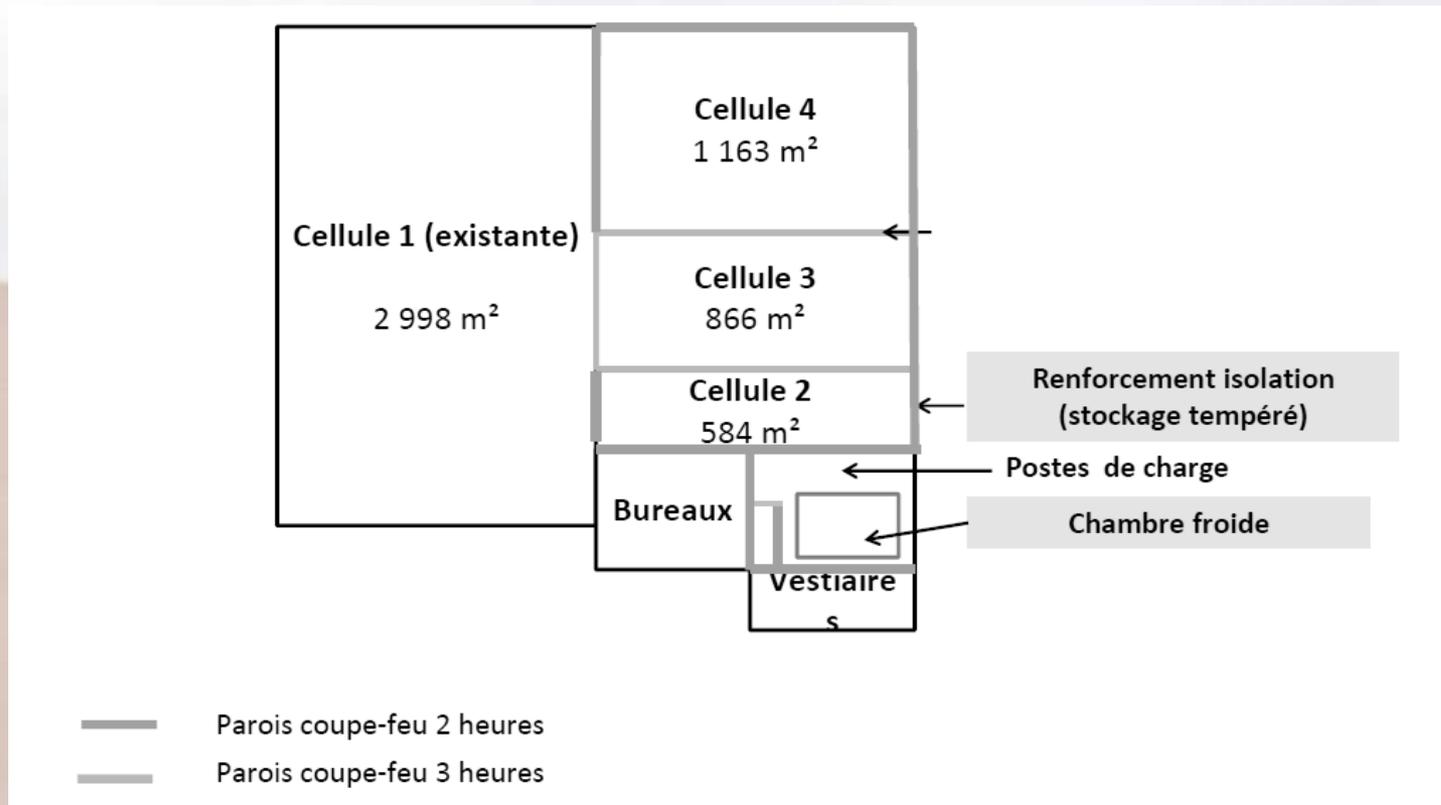
2022 à nos jours

- Obtention de l'arrêté préfectoral pour l'exploitation du site de Carros au statut SEVESO

Historique du site

- **2010** : Mise en service d'une plateforme logistique de 3.000 m² à Carros (rubrique 1510).
- **2018** : Extension du site: ajout des cellules 2, 3 et 4 faisant passer le site à Enregistrement pour la rubrique 1510.
- **Aout 2018**: accord de la préfecture d'effectuer des travaux :
 - renforcer l'isolation de la cellule 2 et l'adjonction d'un traitement d'air
 - création d'une chambre froide
- **2019** : Arrêté Préfectoral Complémentaire délivré autorisant au stockage de Liquides inflammables de catégorie 2 ou 3, de liquide dangereux pour l'environnement aquatique
- **2023** : démarrage de l'exploitation du bâtiment au statut SEVESO

Présentation succincte du site et de ses cellules:

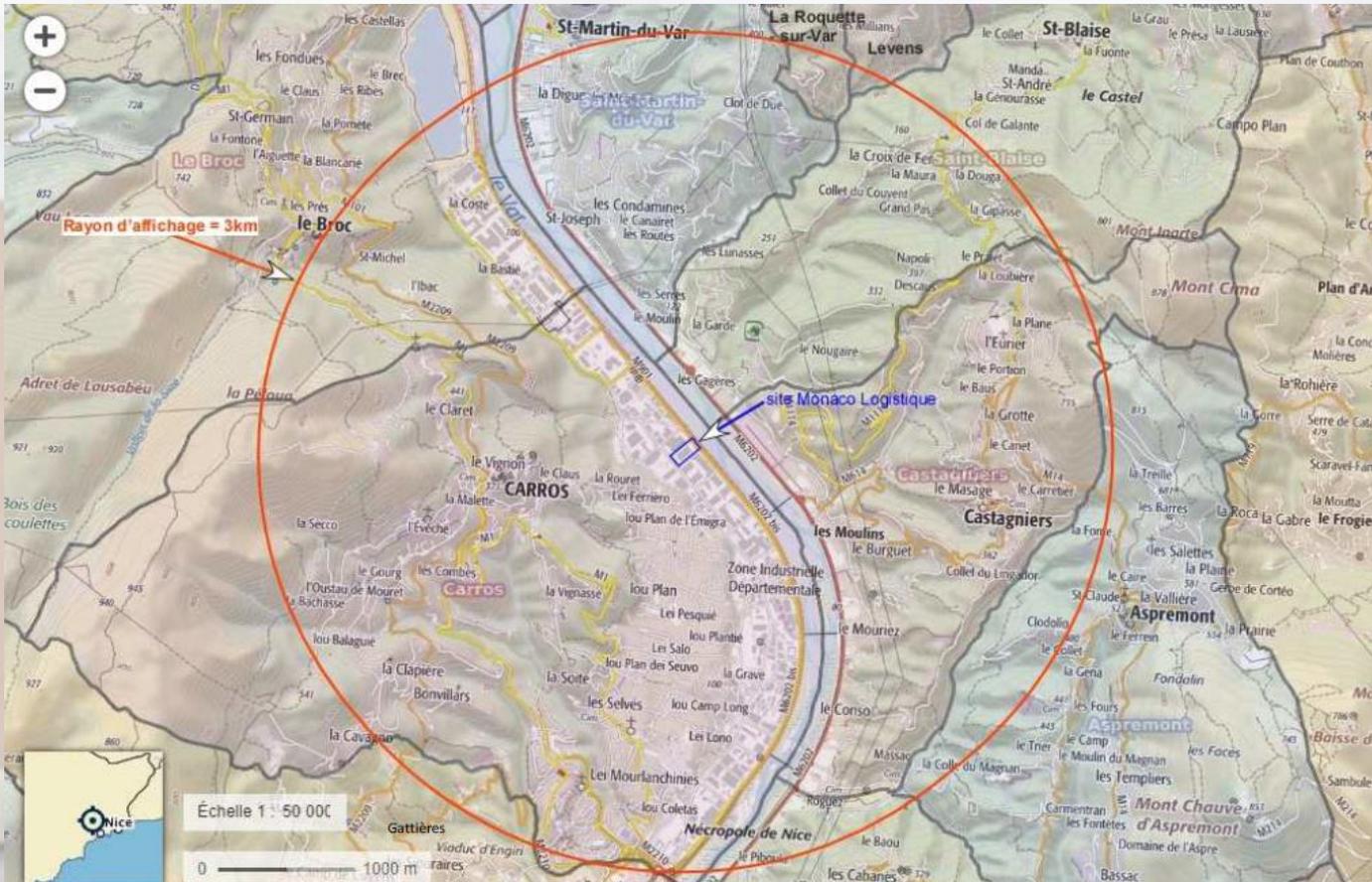


L'entrepôt est constitué de 4 cellules de stockage (cellules 1 à 4) et dispose d'une superficie totale de 5 650 m² (hauteur au faîtage de 14,5 m).

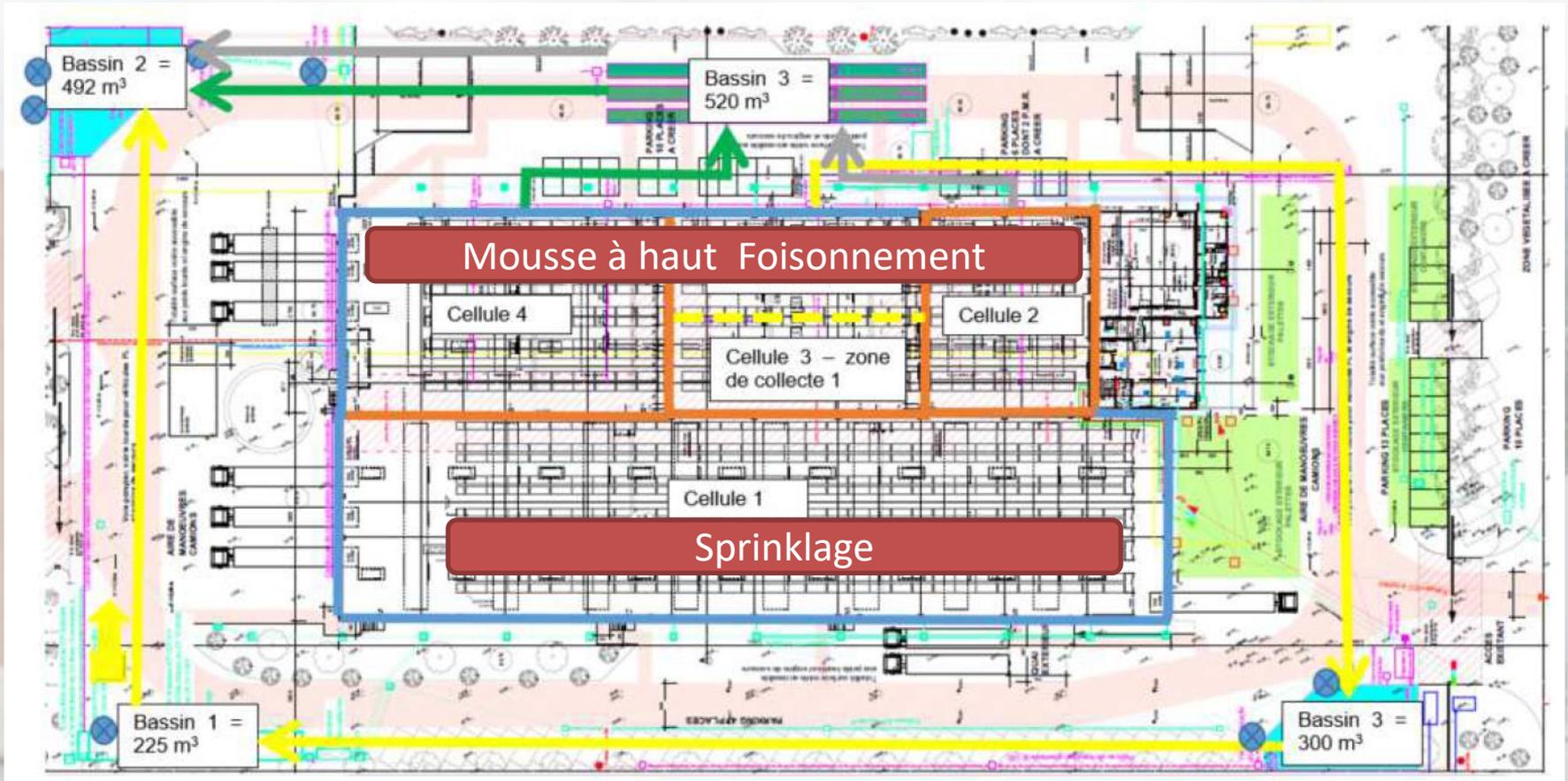
Présentation succincte des cellules du site – situation administrative:

| | N° rubrique | Désignation | quantité | statut | lieu stockage |
|------------------|-------------|---|----------|--------|---|
| | 1436 | Liquides combustibles 60 à 93 | 639 T | D | cellule 3 (et dans cellule 4 pour ceux qui sont 4510 ou 4511) |
| | 1450 | Solides inflammables | 12 T | A | cellule 3 |
| Rubriques SEVESO | 4130-1 | Toxicité aiguë cat 3 inhalation Solide | 20 T | D | cellule 2 |
| | 4140-2a | Produits toxiques de cat 3 orale Liquide | 11 T | A | cellule 2 |
| | 4331 | Liquides inflammables de cat2 ou cat3 | 330 | E | cellule 3 |
| | 4510 | produits dangereux pour l'environnement aquatique de cat aigue 1 ou chronique 1 | 330 T | A SH | cellule 4 |
| | 4511 | produits dangereux pour l'environnement aquatique de cat chronique 2 | 600 T | A SH | cellule 4 |
| | 4755 | alcool de bouche | 0,02 m3 | NC | cellule 3 |
| | 4733 | Cancérogènes spécifiques | 0,8 T | A SB | cellule 2 |

Rayon d'affichage



Plan de masse du site de Carros :



MESURES ORGANISATIONNELLES ET TECHNIQUES DE MAITRISE DES RISQUES ET MOYENS D'INTERVENTION

Les principaux moyens de prévention présents sur le site sont basés sur :

- La mise en place de dispositions constructives efficaces :
 - murs séparatifs REI 120 et REI 180 entre les cellules
 - structure stable au feu 4 heures
 - murs béton REI 120 en façade
- La maîtrise des sources d'inflammation,
- L'adéquation du matériel aux zones à risque d'explosion,
- Les consignes d'exploitation et les procédures,
- Les consignes de sécurité,
- La formation du personnel,
- Les vérifications périodiques
- La surveillance des installations et la lutte contre la malveillance,
- Les dispositions prises pour l'intervention des entreprises extérieures (analyse de risques et plan de prévention notamment),
- Des mesures techniques (conception des installations, conformité des installations aux normes en vigueur, ...).

MESURES ORGANISATIONNELLES ET TECHNIQUES DE MAITRISE DES RISQUES ET MOYENS D'INTERVENTION

Les principaux moyens de protection présents sur le site sont basés sur :

- Les systèmes d'arrosage et moyens de protection incendie :
 - Système d'extinction automatique incendie à mousse haut foisonnement dans les cellules 2, 3 et 4 qui permet de noyer un incendie entre 3 et 6 minutes
 - Système d'extinction automatique incendie sprinklage pour la cellule 1
 - RIA (DN40 de 30m) répartis conformément au code du travail et équipés d'émulseurs dans les cellules 3 & 4
 - Extincteurs répartis conformément au code du travail et adaptés aux risques et implanté tous les 200 m² avec moins de 15 m à parcourir pour l'atteindre
 - Poteaux incendie (débit simultané sur le site de 180 m³/h couvrant les besoins calculés par la réglementation applicable)

- La mise en rétention du site permettant de collecter tout scénario de déversement accidentel dans chacune des cellules 2, 3 et 4 et les eaux d'extinction incendie liées à l'incendie de chaque cellule.

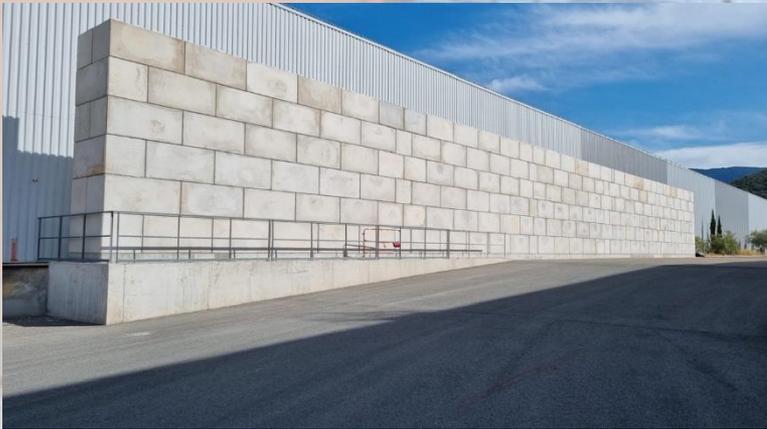
INVESTISSEMENT ET TRAVAUX DE MODIFICATIONS POUR EXPLOITATION SEVESO

Dévoisement canalisation rétention + syphon coupe-feu

Mur écran thermique

Flocage supplémentaire mur cellule 4

Délimitation zone de collecte cellule 3





Voir annexe





**PRÉFET
DES ALPES-
MARITIMES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

UNITÉ DÉPARTEMENTALE DES ALPES-MARITIMES ET DU VAR

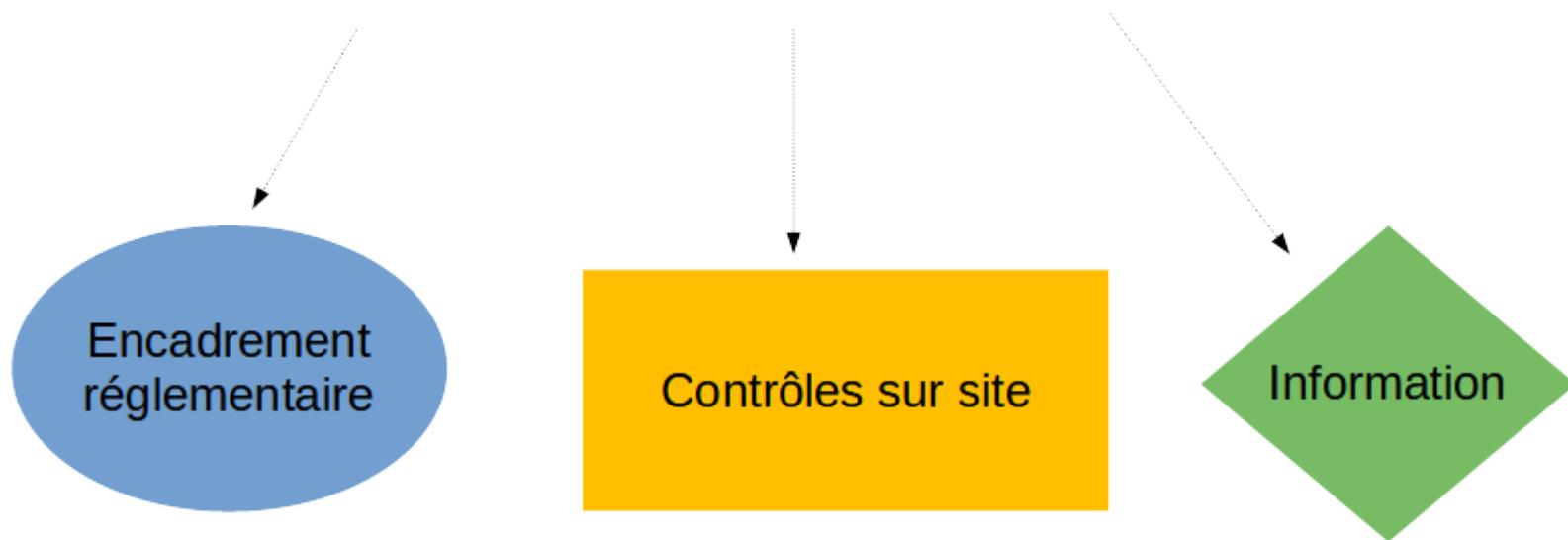
INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Commission de suivi de site MONACO LOGISTIQUE (Carros) –
14/02/24

Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement
Provence-Alpes-Côte d'Azur



Rappel des missions de l'Inspection de l'environnement





Site MONACO LOGISTIQUE, Carros

- Activité d'entreposage de produits chimiques (aucun conditionnement sur place)
- Site autorisé par arrêté préfectoral n°17076 du 28/10/2022
- Site classé SEVESO seuil haut en raison des quantités de produits dangereux stockés
- Risque principal : l'inflammabilité des produits stockés pouvant générer des effets thermiques (et toxiques via les fumées)

Suites de l'instruction du Dossier d'autorisation

- Travaux ayant été prescrits avant le démarrage des activités SH :
 - Rehausser l'arase du bassin n°2 pour augmenter volume rétention ✓
 - Floquer la paroi entre cellules 1 et 4 pour avoir CF 3h ✓
 - Créer canalisation entre cellule 3 et bassin 5 ✓
 - Créer 2 zones de collecte de moins de 500 m² ✓
 - Mettre en place siphons coupe-feu en sortie cellule 4 avec rejet bassin 3 ✓
 - Construire un mur écran thermique en limite de propriété ✓

- Constitution des garanties financières ✓

- Établissement d'un POI ✓

Actions 2023

● Inspection du 09/03/2023 :

- Action nationale « entrepôts »

 **Pas de non-conformité constatée**

● Inspection du 31/05/2023 :

- Conformité au dossier de demande d'autorisation + garanties financières

 **Pas de non-conformité constatée**

● Inspection du 24/10/2023 :

- Produits chimiques + constatation des travaux pour passage au statut Seveso seuil haut

 **Pas de non-conformité constatée**



L'année 2023 a été marquée par une action renforcée de la DREAL avec un nombre d'inspections conséquent résultant de l'instruction du dossier d'autorisation. L'ensemble des inspections n'a donné lieu à aucune mise en demeure.

A VENIR

- **Comme pour tous les sites Seveso seuil haut, un Plan Particulier d'Intervention (PPI) doit être établi par la préfecture**
 - ➔ permet de définir un mode opératoire sur la conduite à tenir en cas d'accident/incident majeur avec l'intervention/implication des moyens publics et privés du département
- **2024 : au moins 1 inspection est prévue au titre du programme pluriannuel de contrôle (PPC)**

**Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement
Provence-Alpes-Côte d'Azur**

Unité départementale des Alpes-Maritimes et du Var

Olivier ASTIER

Chef de l'unité

Olivier.astier@developpement-durable.gouv.fr

Amandine CHEVILLON

Adjointe au chef de l'unité

amandine.chevillon@developpement-durable.gouv.fr

Loïc CAPY

Inspecteur de l'environnement

loic.capy@developpement-durable.gouv.fr

www.paca.developpement-durable.gouv.fr

FIN